



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 52260

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'insuffisance des moyens sanitaires affectés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans le département de l'Indre. En effet, dans ce département, alors que 12 établissements sur 26 ont déjà conclu une convention tripartite, le ratio d'encadrement infirmier - aides soignants - aides médico-psychologiques n'est que de 0,21, alors que le ratio moyen national s'établit quant à lui à 0,28. Ainsi, ce sont 375 postes qui manquent auprès des personnes âgées de l'Indre. Il lui demande donc s'il est envisageable de rapidement réviser les conventions signées à un niveau d'encadrement de personnel de soin inférieur à 0,28 pour les ramener à ce seuil et également s'il est possible que les futures conventions soient négociées au minimum avec ce taux d'encadrement de 0,28.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52260

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9388